

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 3 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEGENDRE Jean-Pierre - LE COQ Sylviane - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - MORAND Edgar - CHAUSSERAIS Samuel - MANCEAU Nathalie - RICOU Michel - DUPUIS Alain - JOUBARD Jean-Pierre - RAPICAULT Cynthia - MABILLEAU Danielle - GABILLER Christophe - SCHOUBERT Odette - ROGEREAU Monique - TOUATI Karim - MARIONNEAU Jean-Noël - RUEL Guylène - BOUDIN Maryvonne

Absents excusés :
GUILLET Véronique donne pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
PEHU Nicole donnant pouvoir à DUPUS Alain
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEFEBVRE Sylvain
NIORE Yann

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24/10/2025
Date d'affichage : 07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25

Objet : Voirie communale - tableau d'inventaire de la voirie communale - mise à jour - (11/2025-11)

Considérant la nécessité de modifier le tracé de la voie communale n°56 dite Route des Chupins afin de permettre l'attribution d'un point d'adresse à une parcelle, actuellement desservie par un chemin rural non dénommé,

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur la voie,

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2ème alinéa du code de la voirie routière,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries communales,

Sur proposition de Monsieur PÉGÉ, Adjoint au Maire en charge des Voies et Réseaux, et après consultation des membres de la commission voirie réunie en date du 02 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications des emprises de la voie communale n°56 dite Route des Chupins et du chemin rural n°86,
- **PREND ACTE** de la mise à jour du tableau d'inventaire des voies communales,
- **PREND ACTE** de la mise à jour de l'inventaire des chemins ruraux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,



N. PLOQUIN

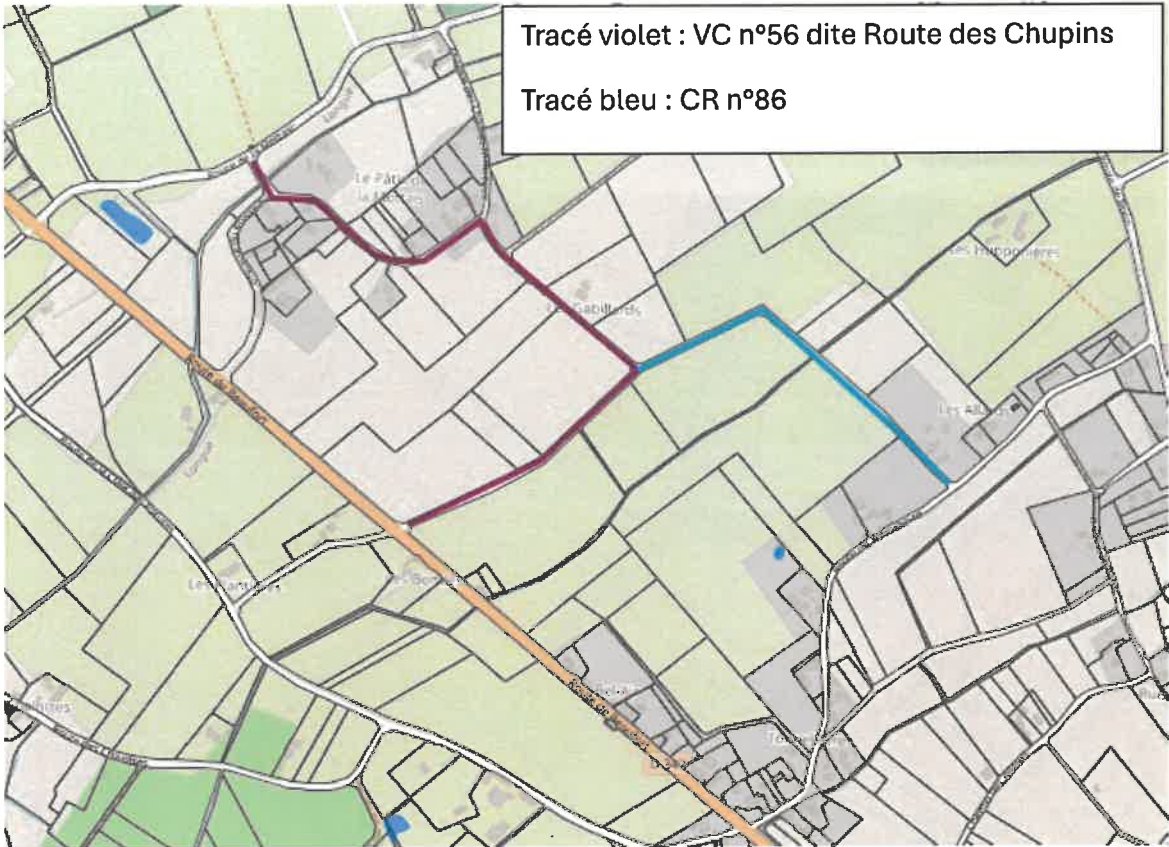


Le Maire,



F. MORTIER

Situation actuelle



Désignation de la voie	Point d'origine	Point d'extrémité
VC n°56 dite Route des Chupins	Route de Beaufort	VC n°46 dite route de la Mottaie
CR n°86	VC n°45 dite Route de Tonnetière	VC n°56 dite Route des Chupins

Désignation de la voie	Point d'origine	Point d'extrémité
VC n°56 dite Route des Chupins	VC n°45 dite Route de Tonnelière	VC n°46 dite route de la Mottaie
CR n°86	Route de Beaufort	VC n°56 dite Route des Chupins